



PROGRAMME DE FORMATION B.N.S.S.A 2017

Session 2016-2017

Article L6353-1 modifié par LOI n°2009-1437 du 24 novembre 2009 – art 51

Les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L6313-1 sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en oeuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

A l'issue de la formation, le prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Dénomination et adresse du prestataire :

Nom ou raison sociale : NAUTIC CLUB MOULINOIS 03 AUVERGNE

Adresse : Palais des sports – Rue Félix Mathé – 03000 Moulins

1 Encadrement et Personnel Enseignant :

Nom, Prénom	Fonctions exercées	Titres, diplômes, qualités
GUINET Kévin	Entraîneur	BEESAN
GEORGESCU Eugen	Entraîneur	BEESAN
PUYET Michael	Coordonnateur	BEESAN 2 ^{ème} degré
DOVERGNE Yann	Formateur secourisme	PAEPS
DIONET Jean Louis	Instructeur Secourisme	PAEPS

2 Moyens pédagogiques :

L'ensemble de la formation sera dispensée au centre Aqualudique l'Ôvive – Rue Félix Mathé 03000 Moulins ; Pour la partie pratique, entraînement physique et technique de préparation aux épreuves aquatiques du Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique, la formation se déroulera dans le bassin sportif.

Pour la partie formation secourisme et préparation théorique à l'examen du BNSSA, les cours se dérouleront dans la salle de réunion du Centre Aqualudique l'Ôvive à défaut dans une salle situé sur l'agglomération moulinoise.

NAUTIC CLUB MOULINOIS
Palais des sports – rue Félix Mathé
03000 MOULINS

Association loi 1901 Siren : 42881950200017 Déclaration d'activité : 83030348903

L'ensemble du matériel de formation au secourisme sera fourni par les moniteurs, réalisant la formation PSE1

Le Nautic Club Moulois fournira le reste du matériel pédagogique nécessaire à la réalisation de la formation, excepté les palmes, masques et tuba qui seront à fournir par les stagiaires.

3 Moyens techniques :

La formation pourra se dérouler en fonction d'un test préalable de positionnement réalisé par le stagiaire ;

Test préalable de positionnement 400 mètre Nage Libre et un parcours aquatique chronométré rassemblant des apnées et des déplacements avec et sans mannequin.

En fonction des résultats du test de positionnement le stagiaire sera orienté sur une formation :

Soit en continue du 15 janvier 2015 au 30 juin 2015 si son niveau de natation est insuffisant, le stagiaire pourra venir se préparer spécifiquement sur les entraînements de natation hebdomadaire en plus de la session de formation prévue ci-dessous.

Soit du 25 février 2017 au 5 mars 2017 pour la formation spécifique secourisme et du 7 avril 2017 au 24 avril 2017 pour la préparation théorique et pratique à l'examen du BNSSA. Soit 39 heures pour le secourisme et 35 heures pour la partie spécifique.

4 Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

Une feuille d'émargement sera soumise à chaque stagiaire et à chaque formateur pour chaque séquence de formation

Une attestation de formation au PSE1 sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation secourisme

La participation à l'examen du BNSSA par les stagiaires en fin de formation et le pourcentage de réussite à l'examen du BNSSA

NAUTIC CLUB MOULINOIS
Palais des sports – rue Félix Mathé
03000 MOULINS